LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

PATRIMOINE ET NIVEAU DE VIE

JANVIER 2026

LE NIVEAU DE PATRIMOINE EN FONCTION DE L'AGE 3

LE NIVEAU DE PATRIMOINE FONCTION DU NIVEAU DE VIE ET DE LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE 4

LES MENAGES LES MOINS DOTES ONT SURTOUT UN COMPTE COURANT, DES LIVRETS ET DU PATRIMOINE RESIDUEL 5

L'IMMOBILIER : UNE PART IMPORTANTE DU PATRIMOINE DES MENAGES AISES 6

LES 10 % DES MENAGES LES MIEUX DOTES EN PATRIMOINE : UN GRAND NOMBRE DE PLACEMENTS 7

L'ENDETTEMENT FONCTION DE L'AGE 7

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance
contact@cercledelepargne.fr
www.cercledelepargne.com

Patrimoine et niveau de vie

Le montant du patrimoine détenu par les ménages a fortement augmenté ces vingt dernières années, mais sa répartition reste très inégale. Début 2024, sur les 31,1 millions de ménages en France hors Mayotte, selon l'INSEE, (enquête Histoire de vie et patrimoine), la moitié la mieux dotée possède 93 % de la masse totale de patrimoine brut, tandis que l'autre moitié n'en possède que 7 %. Les 10 % les mieux dotés détiennent à eux seuls 48 % de la masse totale et les 5 % les mieux dotés 34 %.

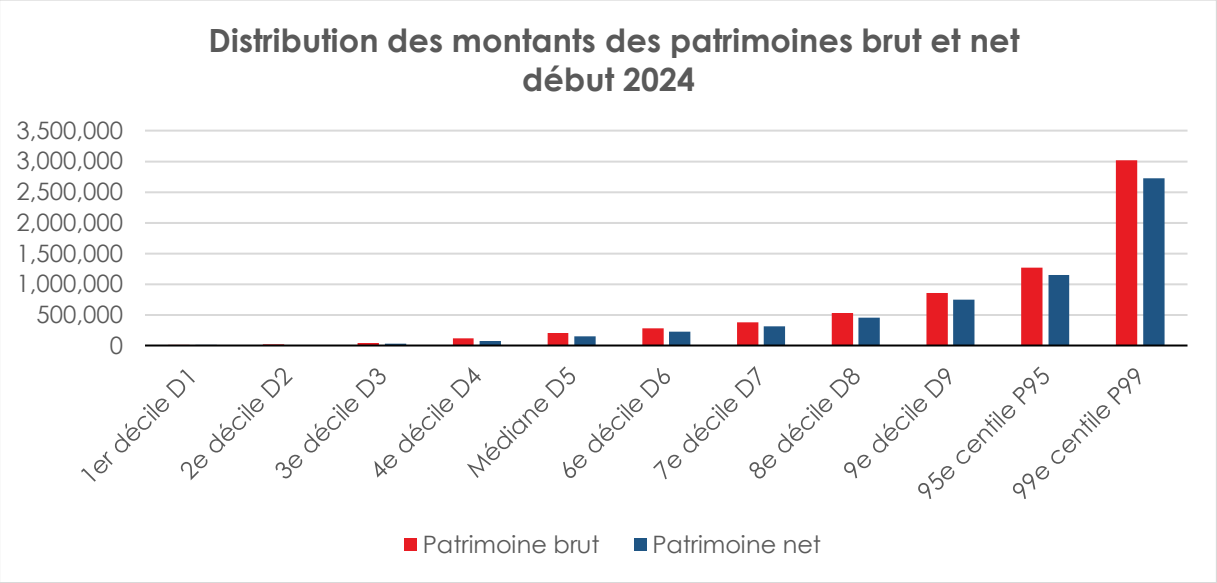

Cercle de l'Épargne – données INSEE

Les inégalités de patrimoine sont nettement plus marquées que celles de niveau de vie. Cette plus forte concentration du patrimoine s'explique par l'accumulation en fonction du temps et des successions. Les plus âgés possèdent mécaniquement plus de patrimoine que les plus jeunes, qui, pour la plupart, n'ont eu le temps ni de se constituer un patrimoine grâce à leur épargne, ni d'hériter même s'ils peuvent avoir des salaires élevés. Au sein d'une génération, les écarts sur la détention du patrimoine se creusent au fil des années. Les héritages et les donations qui interviennent en règle générale après 50 ans accentuent l'effet d'accumulation.

Les inégalités de patrimoine sont en légère hausse depuis 2015 : l'indice de Gini a augmenté, passant de 0,645 en 2015 à 0,652 en 2024. Cette hausse est essentiellement tirée par la

hausse des inégalités de patrimoine immobilier (l'indice de Gini du patrimoine immobilier est passé de 0,644 en 2015 à 0,655 en 2024).

En 2024, le patrimoine brut médian qui partage en deux les ménages s'élevait à 205 100 euros. Ce seuil est à 148 100 euros pour le patrimoine net, une fois déduits les emprunts à rembourser. Aux extrémités de la distribution, les 10 % des ménages les moins dotés possèdent moins de 6 200 euros de patrimoine brut, alors que les 10 % les mieux dotés disposent de plus de 857 700 euros.

En euros courants, ces seuils ont fortement augmenté par rapport à 2021 (+15,7 % pour la médiane du patrimoine brut entre 2021 et 2024). Une fois tenu compte de l'inflation, forte entre ces deux années, l'augmentation de la médiane est identique à celle observée entre 2018 et 2021 (+3,1 % en euros constants).

LE NIVEAU DE PATRIMOINE EN FONCTION DE L'AGE

Le niveau moyen de patrimoine détenu varie fortement selon l'âge de la personne de référence du ménage, c'est-à-dire la personne dont le revenu est le plus élevé au sein du ménage. En 2024, le patrimoine brut moyen augmente en fonction de l'âge jusqu'à atteindre son maximum autour de 60 ans. Il se stabilise alors, avant de diminuer au-delà de 75 ans pour les personnes vivant à leur domicile. Les ménages dont la personne de référence a entre 50 et 79 ans détiennent 61 % de la masse totale de patrimoine, alors qu'ils ne représentent que 50 % des ménages. En 2015, la baisse du patrimoine brut moyen était plus prononcée et s'observait plus tôt, dès 70 ans. Cette évolution est liée à l'augmentation de la valeur du patrimoine et à l'enrichissement plus important des retraités nés après la Seconde Guerre mondiale.

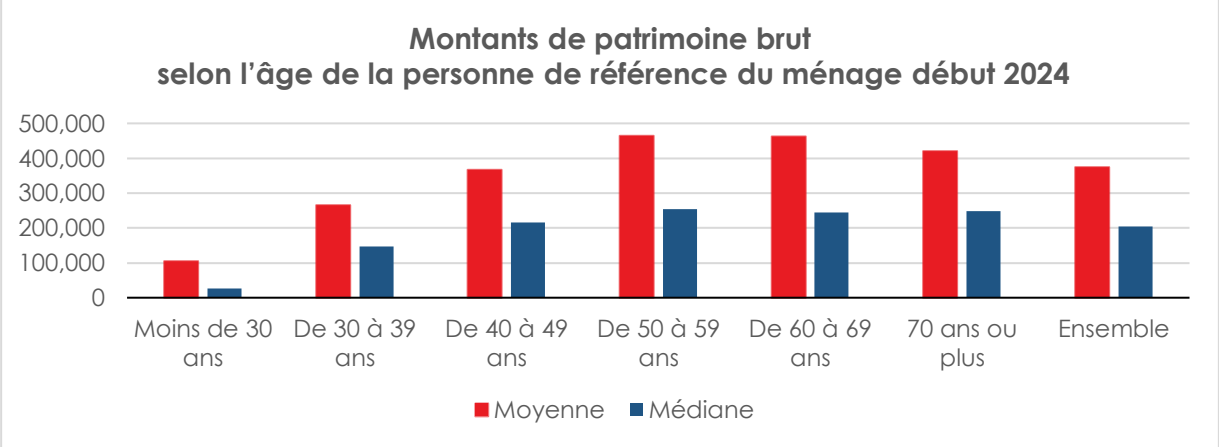

Cercle de l'Épargne – données INSEE

Le patrimoine immobilier suit une évolution similaire au patrimoine total, dont il est la composante principale. Il augmente fortement entre 30 et 45 ans, moment où les ménages acquièrent le plus souvent leur résidence principale, puis plus lentement jusque 60 ans, et baisse au-delà de 75 ans. Le patrimoine financier ne baisse pas chez les plus âgés vivant à leur domicile ; il augmente continûment jusqu'à environ 75 ans, puis atteint un palier. Quant au patrimoine professionnel, il augmente jusqu'environ 55 ans, puis diminue jusqu'à devenir quasi nul avec le passage à la retraite.

Au sein d'une tranche d'âge, les disparités sont fortes. En moyenne, les ménages dont la personne de référence a entre 50 et 59 ans ont le patrimoine brut le plus élevé (464 800 euros). En revanche, les 10 % les moins dotés de cette tranche d'âge détiennent moins de 7 700 euros de patrimoine brut, alors que les 10 % les plus dotés en détiennent plus de 1 021 900 euros, et la moitié des ménages plus de 254 100 euros.

LE NIVEAU DE PATRIMOINE FONCTION DU NIVEAU DE VIE ET DE LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Fort logiquement, les revenus des ménages conditionnent directement leur capacité d'épargne. Le patrimoine brut médian croît avec le niveau de vie : il est de 18 600 euros pour le quart des ménages les plus modestes et de 569 100 euros pour le quart des plus aisés. À niveau de vie semblable, les montants de patrimoine détenu peuvent varier fortement. Parmi le quart des ménages les plus modestes, 10 % détiennent un patrimoine brut de moins de 1 600 euros, contre plus de 306 400 euros pour les 10 % les mieux dotés.

Le patrimoine varie aussi en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et du statut d'activité. Les indépendants accumulent des biens nécessaires à leur activité. Les ménages dont la personne de référence est un agriculteur en activité ont un patrimoine brut constitué en moyenne à 59 % de patrimoine professionnel. Les indépendants détiennent un patrimoine généralement supérieur à celui des salariés. Ainsi, parmi les ménages dont la personne de référence exerce une profession libérale, un sur deux a un patrimoine brut supérieur à 772 000 euros, et pour un sur dix, il dépasse 2,3 millions d'euros, soit des seuils supérieurs à ceux des ménages cadres (respectivement 416 200 euros pour la médiane et 1,2 million d'euros pour le 9e décile).

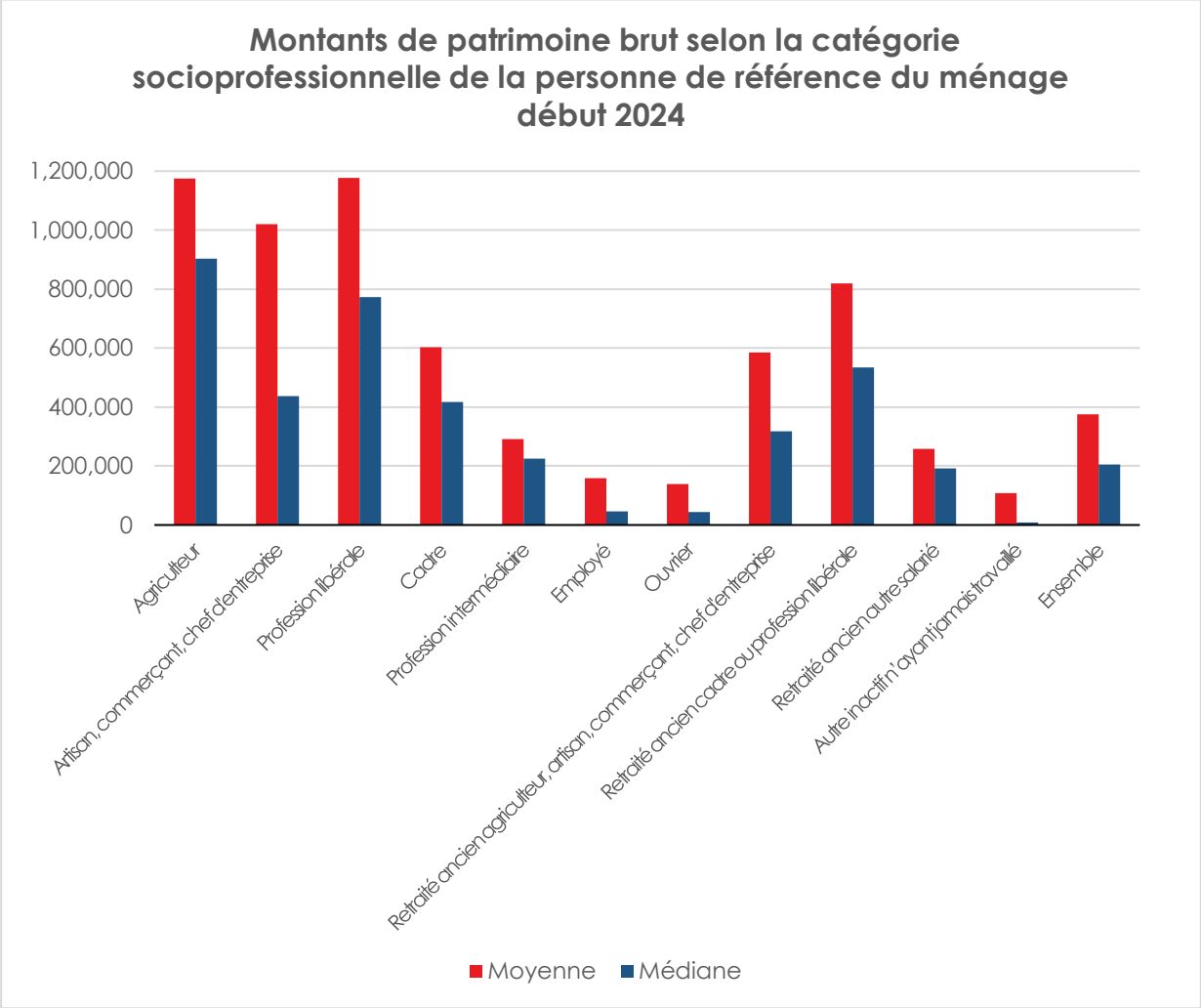

Cercle de l'Épargne – données INSEE

LES MENAGES LES MOINS DOTES ONT SURTOUT UN COMPTE COURANT, DES LIVRETS ET DU PATRIMOINE RESIDUEL

En 2024, les ménages détiennent en moyenne 374 900 euros de patrimoine brut. La majorité de leur patrimoine est constituée de patrimoine immobilier (61 %). Viennent ensuite le patrimoine financier (22 %), le patrimoine professionnel (11 %) et le patrimoine résiduel (6 %). Au-delà de ces moyennes, la composition du patrimoine varie fortement selon le montant détenu.

Les 30 % des ménages les moins dotés disposent d'un patrimoine brut inférieur à 40 100 euros. Ils détiennent avant tout du patrimoine résiduel (voiture, équipement de la maison, etc.) et du patrimoine financier. Par exemple, le patrimoine brut des 10 % de ménages les moins dotés est composé de 68 % de patrimoine résiduel et 32 % de patrimoine financier. Le patrimoine immobilier

commence quant à lui à apparaître chez les ménages du 4e dixième.

En matière de produits financiers, les 30 % des ménages les moins dotés en patrimoine détiennent essentiellement un compte courant et des livrets d'épargne.

Deux sur trois détiennent un livret A, contre quatre sur cinq parmi l'ensemble des ménages. Ils détiennent dans des proportions similaires un livret d'épargne populaire (17 %, contre 22 % de l'ensemble des ménages), mais plus de deux fois moins souvent une assurance vie (18 % contre 42 %). Les montants déposés sur ces différents supports sont souvent faibles : parmi les 30 % des ménages les moins dotés en patrimoine, la moitié des ménages qui ont du patrimoine financier en ont pour un montant inférieur à 2 500 euros. C'est également le cas pour le patrimoine résiduel : la moitié détiennent moins de 5 000 euros.

Les 10 % des ménages les moins dotés en patrimoine sont nettement plus endettés proportionnellement à leur patrimoine brut : les emprunts représentent en moyenne 29 % de leur patrimoine brut, contre 13 % pour l'ensemble des ménages. Cependant, seuls 20 % des ménages appartenant à ce dixième sont endettés, pour des montants potentiellement élevés au regard de leur patrimoine brut,

Pour les ménages dont le patrimoine brut est compris entre le 4e et le compte tenu de la faiblesse de celui-ci. Plus globalement, les 30 % des ménages les moins dotés en patrimoine sont moins souvent endettés que l'ensemble des ménages (29 % contre 46 %). En effet, ils n'ont pratiquement que des prêts à la consommation (crédits à la consommation, prêts étudiants, paiements en plusieurs fois, etc.), quand les autres ménages peuvent également avoir un prêt immobilier (parmi l'ensemble des ménages, 24 % ont un crédit à la consommation et 30 % ont un crédit immobilier). Parmi les 30 % des ménages les moins dotés en patrimoine, la moitié des ménages endettés le sont à hauteur de moins de 4 000 euros.

L'IMMOBILIER : UNE PART IMPORTANTE DU PATRIMOINE DES MENAGES AISES

Entre le 4e et le 9e décile, c'est-à-dire les ménages dont le patrimoine brut est compris entre 112 100 euros et 857 700 euros, le patrimoine immobilier représente autour de 70 % de leur patrimoine brut. Quasi nulle pour les 30 % des ménages les moins dotés (rarement propriétaires), cette part est maximale entre le 5e et le 7e décile, où elle atteint 75 %. Ensuite, elle diminue pour atteindre 53 % chez les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine et même 34 % chez les 1 % des ménages les mieux dotés, dont le patrimoine est beaucoup plus diversifié.

9e décile (soit au total la moitié des ménages), leur patrimoine immobilier est essentiellement constitué de leur

résidence principale : neuf ménages sur dix sont propriétaires de leur résidence principale et seulement un quart d'un autre logement. Plus globalement, les ménages propriétaires de leur résidence principale ont un patrimoine brut médian nettement supérieur aux autres ménages (383 300 euros contre 20 800 euros).

LES 10 % DES MENAGES LES MIEUX DOTES EN PATRIMOINE : UN GRAND NOMBRE DE PLACEMENTS

Les 10 % des ménages les mieux dotés (plus de 857 700 euros de patrimoine brut) ont un patrimoine nettement plus diversifié. Ils détiennent plus fréquemment des produits peu répandus dans l'ensemble de la population, comme des valeurs mobilières ou des entreprises. La part de leur patrimoine immobilier est moindre, au profit du patrimoine professionnel (19 % de leur patrimoine brut contre 11 % pour l'ensemble des ménages) et, dans une moindre mesure, du patrimoine financier (24 % contre 22 % pour l'ensemble).

Au sein même de ce top 10 %, l'hétérogénéité est très forte. Les 5 % des ménages les mieux dotés détiennent plus de 1 268 200 euros de patrimoine brut, soit 1,5 fois plus que le seuil pour appartenir aux 10 % les mieux dotés. Plus le niveau de patrimoine est élevé, plus il est diversifié : le patrimoine professionnel représente 7 % du patrimoine brut pour les ménages se situant entre le 90e centile et le 95e centile et 36 % pour les 1 % les mieux dotés. Ces ménages sont plus souvent indépendants ou anciens indépendants. Par exemple, parmi les 10 % les plus dotés, 22 % des ménages ont une personne de référence exerçant une activité d'agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise ou profession libérale, contre seulement 6 % de l'ensemble des ménages.

L'ENDETTEMENT FONCTION DE L'AGE

46 % des ménages ont un emprunt en cours de remboursement. La moitié des ménages endettés le sont à hauteur de plus de 49 200 euros. Les montants varient fortement, en lien notamment avec la nature des crédits (achat d'un bien immobilier ou d'une voiture, crédit à la consommation, achat d'un actif professionnel, etc.). 10 % des ménages endettés le sont pour moins de 2 000 euros, tandis que 10 % le sont pour plus de 263 600 euros.

L'âge est une dimension centrale de l'endettement des ménages, en lien avec l'accès à la propriété. Le montant moyen des dettes augmente jusqu'à 40 ans environ, puis il diminue, les plus âgés ayant généralement fini de rembourser leurs crédits. Toutefois, les montants d'endettement varient fortement au sein d'une tranche d'âge, notamment selon le type de crédit. Par exemple, la moitié des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans sont endettés à

hauteur de moins de 20 000 euros, souvent pour des prêts à la consommation, mais les 10 % les plus endettés le sont à hauteur de plus de 241 900 euros, souvent pour des prêts immobiliers.

L'endettement des ménages représente en moyenne 13 % de leur patrimoine brut. Il dépend notamment du statut d'occupation de la résidence principale. Logiquement, les propriétaires accédants sont nettement plus endettés (32 % de leur patrimoine brut, tous motifs confondus) que les propriétaires non accédants (3 %), qui eux n'ont pas d'emprunt à rembourser pour leur résidence principale. Parmi les propriétaires de leur résidence principale, les jeunes ménages sont nettement plus endettés : l'endettement des ménages dont la personne de référence a moins de 40 ans représente 42 % de leur patrimoine brut, contre 26 % pour les quadragénaires, 13 % pour les quinquagénaires et moins de 4 % pour les 60 ans ou plus.

Le patrimoine professionnel est la composante la plus inégalement répartie : les 5 % des ménages les mieux dotés en patrimoine professionnel possèdent 95 % de la masse totale de patrimoine professionnel. D'une part, seuls 15 % des ménages en détiennent. D'autre part, les montants possédés peuvent être très élevés : parmi les ménages détenteurs de patrimoine professionnel, la moitié en possède pour moins de 29 100 euros et 10 % pour plus de 511 000 euros.

Dans une moindre mesure, le patrimoine financier est lui aussi inégalement réparti : les 10 % les mieux dotés en patrimoine financier possèdent 64 % de la masse totale de celui-ci. En comparaison, les 10 % les mieux dotés en patrimoine immobilier détiennent 45 % de la totalité de cette composante. En effet, si presque tous les ménages possèdent du patrimoine financier, les montants sont très hétérogènes : la moitié des ménages détenteurs possèdent moins de 21 700 euros de patrimoine financier, et même moins de 700 euros pour les 10 % les moins dotés, alors que les 10 % les mieux dotés en possèdent pour plus de 183 900 euros.

L'analyse de la répartition du patrimoine en France met en évidence une réalité structurelle : les inégalités patrimoniales sont profondes, durables et nettement plus marquées que celles des revenus. Elles résultent d'un double mécanisme d'accumulation dans le temps et de transmission intergénérationnelle, qui favorise mécaniquement les ménages les plus âgés et ceux disposant déjà d'un capital initial, en particulier immobilier et professionnel. La hausse globale de la valeur du patrimoine observée ces dernières années n'a pas remis en cause cette concentration ; elle l'a, au contraire, légèrement accentuée, notamment du fait de la dynamique des prix de l'immobilier.

Ces écarts traduisent également une segmentation forte des comportements patrimoniaux. Pour une large fraction des ménages, le patrimoine demeure limité à des actifs liquides peu rémunérateurs et à des biens de consommation durable, tandis que les ménages les plus dotés bénéficient d'une diversification accrue, intégrant immobilier locatif, actifs financiers et patrimoine professionnel. Cette diversification renforce à son tour la capacité d'accumulation et de résilience face aux chocs économiques.

Enfin, l'âge et la position socioprofessionnelle apparaissent comme des déterminants centraux, tant pour le niveau de patrimoine que pour l'endettement. Le patrimoine se constitue tardivement, souvent au prix d'un endettement élevé au début de la vie adulte, et se concentre progressivement entre les mains des générations les plus âgées. Dans ce contexte, les inégalités de patrimoine interrogent non seulement la cohésion sociale, mais aussi les conditions de financement de l'économie, l'accès au logement et la capacité des jeunes générations à se projeter dans l'avenir. Elles constituent, plus largement, l'un des défis majeurs de la société patrimoniale française.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE, présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy,** avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez,** Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel,** économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Inseec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros,** directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :
Sarah Le Gouez
01.76.60.85.39
slegouez@cercledelepargne.fr